



Ville de
NOUMÉA

LD-VA/AK-CCAS-DE-00005
PO 104

N° 2024/05

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 MAR. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

OBJET : budget du CCAS de la ville de Nouméa pour l'année 2024

INTRODUCTION

Le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024 est présenté selon les principes de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est arrêté en dépenses à la somme de **506 610 504 F CFP** et en recettes à la somme de **528 873 319 F CFP**.

Le suréquilibre provient des recettes d'investissement. Toutefois, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil d'administration ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		19 482 815
Restes à réaliser		
Opérations réelles	4 720 000	
Opérations d'ordre		7 500 000
TOTAL	4 720 000	26 982 815

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		48 593 504
Restes à réaliser	203 945	
Opérations réelles	494 186 559	453 297 000
Opérations d'ordre	7 500 000	
TOTAL	501 890 504	501 890 504

BUDGET TOTAL

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	506 610 504	528 873 319

.../...

Le détail des recettes et des dépenses ainsi que des opérations correspondantes est développé ci-après.

I – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

1.1 - Recettes d'investissements : **26 982 815F CFP**

- a. Opérations d'ordre** **7 500 000F CFP**
 au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » provenant des dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement.

Ces dotations se ventilent par compte d'amortissement de la façon suivante :

- 2805 « concessions, brevets, licences » 580 000 F CFP
- 28158 « autres installations matérielle » 72 000 F CFP
- 28181 « installations générales, agencements » 5 000 000 F CFP
- 28183 « matériel de bureau & matériel informatique » 830 000 F CFP
- 28184 « mobilier » 120 000 F CFP
- 28188 « autres immobilisations » 898 000 F CFP

- b. Solde d'exécution de la section d'investissement reportée** **19 482 815 F CFP** au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté »

1.2 – Dépenses d'investissement : **4 720 000 F CFP**

- a. Les restes à réaliser en investissement** **0 F CFP**
 (Cf. compte administratif 2023)
- b. Opérations réelles en investissement** **4 720 000 F CFP**
- 1 350 000 F CFP au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour le renouvellement des licences Microsoft (650 000 F CFP) et le développement informatique (700 000 F CFP) ;
 - 3 075 000 F CFP au chapitre 21 « immobilisations corporelles » le renouvellement d'une partie du parc informatique, l'acquisition de mobilier et équipement pour le siège et la Maison de la Famille ;
 - 295 000 F CFP au chapitre 020 « dépenses imprévues ».

.../...

II – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.1 - Recettes de fonctionnement : 501 890 504 F CFP
a. Ressources propres 16 105 000 F CFP

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES (titres repas)	3 150 000 F CFP
CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 000 000 F CFP
<i>CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES (1/3 DU PRODUIT GLOBAL)</i>	2 000 000 F CFP
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (JARDINS)	4 000 000 F CFP
CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS (SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES/ ORPHELINS)	6 955 000 F CFP

b. Subvention d'équilibre de la Ville de Nouméa 437 192 000 F CFP

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	407 809 000 F CFP
CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS convention F20-CA	29 383 000 F CFP
<i>Fiche 4-FA « Activités dans les structures municipales »</i>	4 670 000 F CFP
<i>Fiche 44-FA « Centres de Vacances et de Loisirs »</i>	18 000 000 F CFP
<i>Fiche 60-FA « Aide aux victimes »</i>	6 713 000 F CFP

c. Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté 48 593 504 F CFP
au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » correspondant au résultat 2023 reporté (Cf. compte administratif 2023)

2.2 - Dépenses de fonctionnement : 501 890 504 F CFP

a. Les restes à réaliser en fonctionnement 203 945 F CFP
au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour la création et la réalisation d'un album photos pour le projet intergénérationnel ainsi que l'achat de divers jeux de la Maison de la Famille.

b. Opérations réelles en fonctionnement 494 186 559 F CFP

• **Chapitre 011 « charges à caractère général »** 46 115 800 F CFP

Ce chapitre globalise toutes les dépenses de gestion du CCAS pour le fonctionnement propre de ses services (fournitures de bureau, contrat d'entretien, abonnements, location immobilière, parc automobile...) ainsi que les frais de gestion des actions menées en direction des différents publics.

.../...



- **Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »** 248 043 500 F CFP

- **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** 184 514 000 F CFP

A ce chapitre sont prévus :

- 94 300 000 F CFP pour les aides sociales de première nécessité
- 18 000 000 F CFP pour les aides aux vacances
- 1 000 000 F CFP pour les secours d'urgence
- 15 500 000 F CFP pour les aides à domicile
- 55 200 000 F CFP pour les subventions aux associations
- 500 000 F CFP pour les pertes et créances irrécouvrables
- 14 000 F CFP pour les droits d'auteurs

- **Chapitre 67 « charges exceptionnelles »** 88 000 F CFP

Ces crédits sont destinés aux remboursements des redevances des jardins familiaux qui pourraient avoir lieu, ainsi qu'aux éventuelles pénalités qui pourraient incomber au C.C.A.S

- **Chapitre 022 « dépenses imprévues »** 15 425 259 F CFP

Destinés à d'éventuelles dépenses imprévues, ces crédits proviennent du résultat de clôture. Les dépenses imprévues servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature. Elles sont limitées à 7,5% du budget total de la section

- c. **Opérations d'ordre** 7 500 000 F CFP

au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » destiné aux dotations aux amortissements (cf. détail des amortissements partie 1.1 a)

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2024 du CCAS a été élaboré conformément aux orientations de la note de cadrage de la ville de Nouméa et de façon prudentielle au regard du contexte budgétaire et des recettes attendues par le CCAS.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter ces propositions et d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à passer deux conventions avec Madame le Maire de la ville de Nouméa relatives au financement des actions envisagées par notre établissement (contrat d'agglomération et hors contrat d'agglomération).

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 MAR. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Nouméa le 14 MAR. 2024

LA PRÉSIDENTE
Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE





Ville de
NOUMÉA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 MAR. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

MA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 14H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Jeanine	BAJON
	Muriel	GERMAIN

Membres désignés par le Maire :

MMES	Françoise	SEGURA
	Elisabeth	GAU
	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
M	Michel	BOULANGER
	Emmanuel	HEAFALA

DATE DE CONVOCATION : 08/03/2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Charlotte	THIAWE
	Jeannette	WALEWENE
M	Jonas	TAOFIFENUA
	Alexandre	MACHFUL
	Alberto	DOS SANTOS



Ville de
NOUMÉA

LD-VA/AK-CCAS-DE-00005
PO 104

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 MAR. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION N° 2024/05

**ADOPTANT LE BUDGET 2024
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni en séance le 14 mars 2024,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU l'article L 263.11 du Code de juridiction financière,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil d'administration du C.C.A.S de la ville de Nouméa n° 98/30 du 30 décembre 1998 relative aux modalités d'amortissement des biens du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale modifiée par les délibérations n° 2010/26 du 7 septembre 2010, n° 2012/09 du 17 juillet 2012 et n° 2015/20 du 15 septembre 2015, n° 2018/27 du 21 novembre 2018,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/01 du 22 février 2024 relative au rapport d'orientation budgétaire 2024 du CCAS de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/02 du 14 mars 2024 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/03 du 14 mars 2024 relative à l'approbation du Compte Administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/04 du 14 mars 2024 portant affectation du résultat du Compte Administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2024/05 du 14 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

.../...

ARTICLE 1^{er} /

Le budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est arrêté en dépenses à la somme de **506 610 504 F CFP** et en recettes à la somme de **528 873 319 F CFP**.

Ces crédits sont répartis par section selon la ventilation suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		19 482 815
Restes à réaliser		
Opérations réelles	4 720 000	
Opérations d'ordre		7 500 000
TOTAL	4 720 000	26 982 815

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		48 593 504
Restes à réaliser	203 945	
Opérations réelles	494 186 559	453 297 000
Opérations d'ordre	7 500 000	
TOTAL	501 890 504	501 890 504

BUDGET TOTAL

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	506 610 504	528 873 319

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES D'INVESTISSEMENT****26 982 815 F CFP**

CHAPITRE 040 :	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 500 000 F CFP
CHAPITRE 001 :	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 482 815 F CFP

DEPENSES D'INVESTISSEMENT**4 720 000 F CFP**

CHAPITRE 20 :	DOTATIONS ET RESERVES	1 350 000 F CFP
CHAPITRE 21 :	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 075 000 F CFP
CHAPITRE 020 :	DEPENSES IMPREVUES	295 000 F CFP

...

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 MAR. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	501 890 504 F CFP
-----------------------------------	--------------------------

CHAPITRE 70 :	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 000 000 F CFP
CHAPITRE 74 :	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	437 192 000 F CFP
CHAPITRE 75 :	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000 000 F CFP
CHAPITRE 77 :	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 955 000 F CFP
CHAPITRE 013 :	ATTENUATIONS DES CHARGES	3 150 000 F CFP
CHAPITRE 002 :	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	48 593 504 F CFP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	501 890 504 F CFP
-----------------------------------	--------------------------

CHAPITRE 011 :	CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 319 745 F CFP
CHAPITRE 012 :	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	248 043 500 F CFP
CHAPITRE 65 :	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	184 514 000 F CFP
CHAPITRE 67 :	CHARGES EXCEPTIONNELLES	88 000 F CFP
CHAPITRE 022 :	DEPENSES IMPREVUES	15 425 259 F CFP
CHAPITRE 042 :	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 500 000 F CFP

ARTICLE 2 /

La Vice-Présidente du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa est autorisée à signer, avec le Maire de la ville de Nouméa les deux conventions relatives aux modalités de participation de la Ville au fonctionnement du CCAS (contrat d'agglomération et hors contrat).

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE, LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 14 MAR. 2024

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE
Chantal BOUYE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 MAR. 2024

2

1

1

1

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DESTINATAIRES

Subd. Adm. Sud
SF
CCAS (dont TPS)
SG

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	C1,1

C1,1 - ETAT DU PERSONNEL

SERVICES	GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE DU POSTE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
Services Fonctionnels			12	12	2
Direction			6	5	0
Direction	attaché	A	4	4	0
Ressources Humaines	rédacteur	B	1	1	0
Service Logistique Administratif et Financier			7	7	2
Accueil	adjoint administratif	C	2	2	1
Secrétariat	adjoint administratif	C	2	2	1
Comptabilité	rédacteur	B	1	1	0
	adjoint administratif	C	2	2	0
Services opérationnels			23	22	1
Service Accompagnement Individualisé			9	8	0
Encadrement	cadre socio-éducatif	A	1	1	0
Accompagnement au logement, des p. âgées et handicapées	assistant socio-éducatif	B	7	6	0
Intervenant Social en Commissariat	assistant socio-éducatif	B	1	1	0
Service Animation Actions Collectives			8	8	1
Encadrement	cadre socio-éducatif	A	1	1	0
Animation et actions collectives	assistant socio-éducatif	B	1	1	0
	moniteur socio-éducatif	B	2	2	0
	adjoint socio-éducatif	C	1	1	0
	ACDP Grille 2	C	1	1	0
Secrétariat	adjoint administratif	C	1	1	0
Animation des jardins familiaux	ACDP Grille 2	C	1	1	1
Service Famille Coéducation			6	6	0
Encadrement	cadre socio-éducatif	A	1	1	0
Maison de la famille et accompagnement des dispositifs	assistant socio-éducatif	B	4	4	0
	adjoint administratif	C	1	1	0
EFFECTIF REGLEMENTAIRE CCAS EN ETP			35	34	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23/03/1995

(2) Catégories : A,B,C,D

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 MAR. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ